

DECISION

OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un diagnostic financier et d'un pacte financier et fiscal entre les Communauté Urbaine Creusot Montceau et ses communes membres - Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1° et R.2123-1-1°, ° du Code de la Commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur la signature de « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant individuel est inférieur ou égal 89 999 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'arrêté du 02 février 2026, devenu exécutoire le 03 février 2026, accordant délégation de signature du président à Monsieur Jean-Paul LUARD, conseiller communautaire délégué,

Considérant le contexte national marqué par une forte dégradation des finances publiques et une grande instabilité économique,

Considérant que dans ce contexte, la Communauté Urbaine Creusot Montceau souhaite disposer d'une assistance afin d'établir un diagnostic et de définir une méthode objective pour une trajectoire soutenable.

Considérant la procédure adaptée lancée à l'issue de laquelle la société Partenaires Finances Locales a remis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 40 525 € HT (réparti en une tranche ferme de 16 500 € HT, une tranche optionnelle 1 de 9 600 € HT, une tranche optionnelle 2 de 7 175 € HT et un montant estimatif de 7 250 € HT).

DECIDE ce qui suit :

- De conclure un marché avec la société Partenaires Finances Locales- sise 14 cité Griset à PARIS (75011) pour une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un diagnostic financier et d'un pacte financier et fiscal entre les Communauté Urbaine Creusot Montceau et ses communes membres, pour un montant de de 40 525 € HT (réparti en une tranche ferme de 16 500 € HT, une tranche optionnelle 1 de 9 600 € HT, une tranche optionnelle 2 de 7 175 € HT et un montant estimatif de 7 250 € HT).
- D'autoriser Monsieur le Conseiller communautaire délégué de la CUCM à signer les pièces du marché à intervenir ;
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 18 mars 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 18 mars 2026
et publié, affiché ou notifié le 18 mars 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

